

Mon arbre

Il y a quelques années, j'ai planté un arbre. Oh! Il était tout petit! Son tronc ne tenait qu'à un fil. Quel était son nom? Sûrement un feuillu! Dès les premières feuilles, j'ai pu le nommer : c'était un chêne!

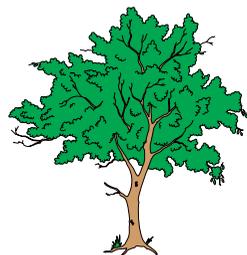
Cadeau de l'Association qui fêtait le 10^e anniversaire de sa fondation, il m'était très précieux. À l'automne, je lui donnais un tuteur, protégeais sa tendre écorce des rongeurs et j'avais hâte de le revoir après la fonte des neiges.

Il a grandi. Maintenant, je ne puis compter ses feuilles. Son écorce a durci et ses bourgeons tentent de plus grands prédateurs, tel le chevreuil...

Il m'est encore précieux. Il me rappelle l'Association, tellement importante pour la conservation du lac et de son environnement

Privé d'engrais, mon chêne participe à sa façon à protéger les eaux du lac. Son rôle aurait pu être encore plus grand. J'aurais pu le planter plus près du lac, dans la zone de protection des rives. Il aurait mêlé ses racines à celles des petits arbustes, se serait abreuvé des eaux de ruissellement, aurait capté l'engrais que l'on trouve naturellement dans le sol. Et les castors ne l'auraient probablement pas coupé comme ils ont coupé le tremble qui grandissait à vue d'oeil près de mon quai.

Suite à la lecture de l'article écrit par M. Wagner au no. 53 du journal de l'Association, je me suis interrogée, comme il nous y invitait : « Quand on ne voit pas grossir d'arbres près de la propriété ni les rives du lac s'embellir de végétation, il y a lieu de se questionner. » Ma réponse sera celle-ci : « Petit chêne est devenu grand, loin de la rive; tout autre feuillu pourra grandir, – au bord de l'eau cette fois – et raconter un jour sa belle histoire. »



Véronique

Décès

Décès et condoléances.
Au cours du printemps 2005 deux décès ont affecté certaines personnes du départ de leurs proches parents.

Il s'agit du décès de M. Henri Talbot, frère de M. L'abbé Aimé Talbot et père de Mme Nicole Talbot Proulx et de M. Jean-Paul Talbot.

Le décès aussi de M. Jean-Marie Bélanger, père de Mme Francine Bélanger.

Au nom de l'Association, nous avons partagé leur peine avec l'envoi de condoléances.



Vos articles, photos, suggestions, sites Internet intéressants, etc. sont toujours bienvenus.

Faites-en part au responsable selon le moyen qui vous convient :

Victor Caron,
3505, avenue Laurin, Québec, Qc G1P 1T6
Tél. : (418) 871-5458
E.mail : vcaron@webnet.qc.ca

Victor Caron, responsable et saisie des textes
Jean-R. Caron, mise en page et impression
Françoise L. Caron, expédition.

Merci à tous les signataires des textes et à ceux et celles qui nous ont fourni des informations pour publication, tous en profitent.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2005

L'assemblée générale annuelle de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Jally aura lieu le

dimanche 5 juin

de 9h00 à 12h00
à la salle du conseil municipal
au Complexe municipal de
Saint-Paul-de-Montminy
309, 4^e avenue, Saint-Paul

Rosemond, Jeanne, Françoise

UN PROJET QUI NOUS CONCERNE TOUS

J'espère que vous avez passé un bon hiver et que votre année a débuté du bon pied. Je suppose que vous avez déjà entrepris au moins un des projets que vous vous étiez promis de réaliser en 2005; l'année va bon train, il est déjà temps d'installer nos maisonnettes pour oiseaux; posez-en beaucoup.

Du côté de notre association, le projet de réaliser un bassin de sédimentation dans la recharge du lac, en amont du pont sur la montée 886, en est à la phase des autorisations par les services gouvernementaux; nous avons bon espoir d'obtenir le permis nécessaire à temps.

Comme vous le savez, nous vous l'avons mentionné dans l'Échos précédent, le # 53, l'assemblée générale du 5 juin prochain devra se prononcer quant à la réalisation de ce bassin de sédimentation projeté.

Votre présence est absolument nécessaire pour en voter la réalisation et le paiement des coûts.

Je compte sur vous tous.

Au revoir

Rosemond Caron, président



UN BASSIN DE SÉDIMENTATION...

C'est quoi au juste?

Un bassin de sédimentation est un aménagement fait dans un ruisseau, un cours d'eau ou une rivière pour capter les sédiments transportés par la force de son courant.

Le bassin de sédimentation prend la forme d'une surdimension du lit d'un tel cours d'eau pour abaisser, voire annuler sa capacité de transport de sédiments.

Les sédiments sont des sables, graviers et autres matières qui ne flottent pas; ils sont décrochés et emportés par un

débit turbulent et maintenus en mouvement de descente par les forces hydrauliques afférentes.

Dans le cas qui nous intéresse ici, dans la recharge du lac, il s'agit de sables et de graviers que nous voulons capter en amont du pont 886 avant qu'ils ne le franchissent et soient poussés jusque dans le lac.

Ce sera un des sujets importants de l'assemblée générale et il serait bon que vous y soyez pour vous informer et poser les questions voulues. À la lumière des démarches et recherches accomplies il nous fera plaisir de vous répondre.

Rosemond Caron, président

ENVIRONNEMENT...

on en parle... on en parle... mais ?

Nous sommes tellement bombardés par les médias au sujet des problèmes mondiaux de G.E.S. (gaz à effet de serre), de réchauffement de la planète et de catastrophes écologiques diverses que nous en venons à oublier la signification première d'environnement et à dire qu'on ne peut rien faire :

parce que c'est gros, on se dit : «mon geste ne donne rien!»;

parce que c'est loin, on se dit : «on n'y peut rien!».

Et cela suffit à nous tranquilliser.

Pourtant, le mot environnement signifie «**ce qui est autour**». Donc proche. Proche, ce n'est pas à 1000 milles, ni à cent. C'est sur nos propriétés, celle de nos voisins. C'est **autour** de nous. Partout où l'on est, partout où l'on va, il y a un **alentour**, un environnement.

Et je protège cet «alentour» commun, civique ou social, quand je ne lance pas papiers, bouteilles de bière, cannettes de boisson gazeuse sur la rue ou en bordure des routes ou tout autre objet, ailleurs dans la nature, mais les dépose aux endroits appropriés. Par ce geste, assez anodin, je contribue insensiblement, avec des centaines, des milliers d'autres qui en font autant, à l'amélioration de cet «alentour». À l'exemple des filets d'eau qui, s'ajoutant les uns aux autres, forment des ruisseaux, des rivières et un fleuve.

Il faut croire à la valeur du geste.

Nous, riverains, avons 2 environnements majeurs : un environnement urbain (notre résidence principale) et un environnement de villégiature (chalet, résidence secondaire).

La réglementation de nos villes nous facilite la protection de notre environnement urbain. Par exemple, le règlement qui interdit les nuisances publiques protège la dépréciation de notre propriété par l'accumulation de débris de toutes sortes dans la cour d'un voisin. Le règlement empêche que le sans-gêne individuel nuise à tous. C'est une contrainte bénéfique.

L'environnement de villégiature obéit aux mêmes exigences du bien commun. Il peut être tentant d'abuser d'une réglementation moins abondante et moins précise. Raison supplémentaire d'être personnellement plus vigilant. Quand **chacun** des villégiateurs est éveillé à la protection de son environnement immédiat, il en résulte que l'environnement de **tous** est amélioré et valorisé.

La rapide croissance de la valeur des propriétés est l'heureux effet de la somme des efforts individuels investis.

Il faut croire à la valeur du geste.

Victor Caron

ON RECHERCHE...

UN(E) SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(E)

Bonjour à toutes et à tous,

Au moment où j'écris mon article, le vent fait des siennes, le temps est gris... j'essaierai d'y mettre un peu de calme et de soleil.

Notre conseil d'administration est déjà au terme de son année avec l'assemblée générale et la joie de rassembler les membres de l'Association, le 5 juin. Malgré mes engagements ailleurs, j'ai accepté de prolonger d'une année mon mandat comme secrétaire trésorière d'une année pour rendre service. Il ne m'est plus possible de continuer, ce poste sera donc à combler.

J'ai souvent parlé des membres et des cotisations nécessaires pour garder l'Association vivante avec toutes les problématiques qui rendent l'environnement fragile. Notre lac nous tient à cœur et c'est ensemble que nos actions sont les plus efficaces.

J'ai confiance et souhaite, avec les membres du c.a., que tous ceux et celles qui pourraient être membres nous rejoignent. Il serait bon que l'on vienne chercher l'information à l'assemblée sur le projet du bassin de sédimentation : avantage, coût etc. et qu'en toute connaissance de cause vous puissiez voter. Pour exprimer votre accord ou votre désaccord vous devez être membres, donc, avoir payé votre cotisation pour l'année qui se termine (2004-2005). **Ce sera un vote secret**, et c'est l'endroit pour vous prononcer.

Bassin de sédimentation :

Je tiens à remercier Rosemond, en sa qualité d'ingénieur, pour les plans et devis, qui, avec toute sa compétence, les a conçus et rédigés. Il a aussi fait le suivi nécessaire aux différents paliers concernés. Le ministère de l'Environnement devrait se prononcer sur cette dernière autorisation d'ici le 5 juin. C'est avec cette autorisation du projet complétée que sera pris le vote à l'assemblée générale.

Pour tous ceux et celles qui veulent prendre part à cette décision, la cotisation est obligatoire et doit nous parvenir au plus tard avant l'assemblée générale pour l'année en cours. Les conjoints et conjointes en règle ont droit de vote de même que les enfants des propriétaires de 16 ans et plus qui ont payé leur cotisation.

Actuellement nous sommes **36 membres votants**. En plus d'être membres, votre présence le 5 juin est donc nécessaire et nous comptons sur vous.

Cotisations :

25 \$ pour un couple propriétaire.

15 \$ pour un(e) propriétaire seul(e).

10\$ pour les enfants des propriétaires de 16 ans et plus.

Le procès-verbal est envoyé aux membres actuels et ne sera pas relu à l'assemblée générale pour l'adopter. Vos interventions, si nécessaires, pourront être préparées à l'avance.

Pour tout ajout de membres le procès-verbal vous sera envoyé par la poste ou remis à l'assemblée générale selon la date à laquelle je recevrai votre cotisation.

Je vous remercie donc tous et souhaite une fois de plus que les membres soient nombreux à ce rendez-vous annuel. Nous avons besoin de votre soutien, de vos suggestions et de vos préoccupations en ce qui concerne la vie autour du lac.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux et celles avec qui j'ai travaillé pendant ces trois années, membres du conseil d'administrations et riverains. Bon succès à ceux ou celles qui prendront la relève.

À bientôt!

Françoise Lamonde Caron, sec. trés.

AVIS DE COTISATION

Étant donné l'importance de vous prononcer sur le vote à l'assemblée générale du 5 juin 2005, nous vous rappelons qu'il serait important de vous compter parmi nos membres pour vous et pour l'Association. Le montant des cotisations vous est fourni ci-dessus.

Merci! Bonne réflexion! J'attends votre courrier.

Françoise Lamonde Caron,
3505, avenue Laurin, Québec G1P 1T6
Tél. : 418-871-5458

MOIS D'AOÛT :

mois des plantes aquatiques à éliminer

Déjà 2 ans que nous essayons de nous souvenir de la transparence de l'eau par notre activité collective de cueillette de plantes, d'herbes aquatiques près des rives. Certains endroits sont plus envahis que d'autres hélas! mais que faire sinon d'essayer d'en contrôler la fertilisation? Ces plantes (tiges et feuilles), si elles restent dans l'eau vont aller enrichir la flore aquatique quand elles se décomposent. De plus, elles envahiront encore plus les eaux du lac.

Cette année, nous aimerions que les riverains se mettent à la tâche tout le mois d'août. C'est un travail assez long et la seule journée de l'eau ne suffit pas.

Nous garderons le dernier samedi d'août pour fêter la fin de l'été et surtout la JOURNÉE DE L'EAU.

J'aimerais qu'une personne se porte volontaire pour accueillir les riverains « desherbeurs » et tous ceux qui ont à cœur la qualité de l'eau. Elle pourra communiquer avec moi selon le besoin.

Bonne saison d'été!

Jeanne Caron
621-0188 / 469-2213

Quelques sites intéressants à consulter

Celui de la Fapel, en général est une bonne source d'information, cette page traite de la prolifération en particulier : <http://fapel.org/freau8.htm>

Une compagnie du Québec a mis au point des technologies pour contrôler et enrayer la prolifération des algues de façon écologique... Étonnant! Pourrions-nous considérer quelques moyens pour le Lac Jally? À suivre...
<http://www.lake2000.com/myriophylle.htm>

Et il y en a bien d'autres!

ÉTUDES DE L'EAU

(été 2003)

Nous avons reçu, après l'assemblée générale de juin 2004, l'analyse de la transparence de l'eau du ministère de l'Environnement. Je vais vous en donner des extraits. J'ajoute les tableaux qui montrent les valeurs moyennes enregistrées lors de la **campagne estivale 2003** de RSV-lacs . (8 mesures enregistrées)

« Les lacs se classent dans l'une ou l'autre des 3 catégories trophiques suivants : **oligotrophe**, **mésotrophe**, **eutrophe**.

Le lac **oligotrophe** est un lac jeune et peu enrichi.

Le lac **eutrophe** présente un niveau de phosphore élevé et enrichi par les matières nutritives qui favorisent la croissance des algues en surface.

(...) Parmi les lacs étudiés, quatre seulement se classaient véritablement dans la catégorie **lac mésotrophe** pour l'ensemble des variables mesurées, soit les lacs Fortin, Jally, Joli et Bécancour. (...) Ces lacs sont cependant à la limite supérieure de cette classe c'est-à-dire :

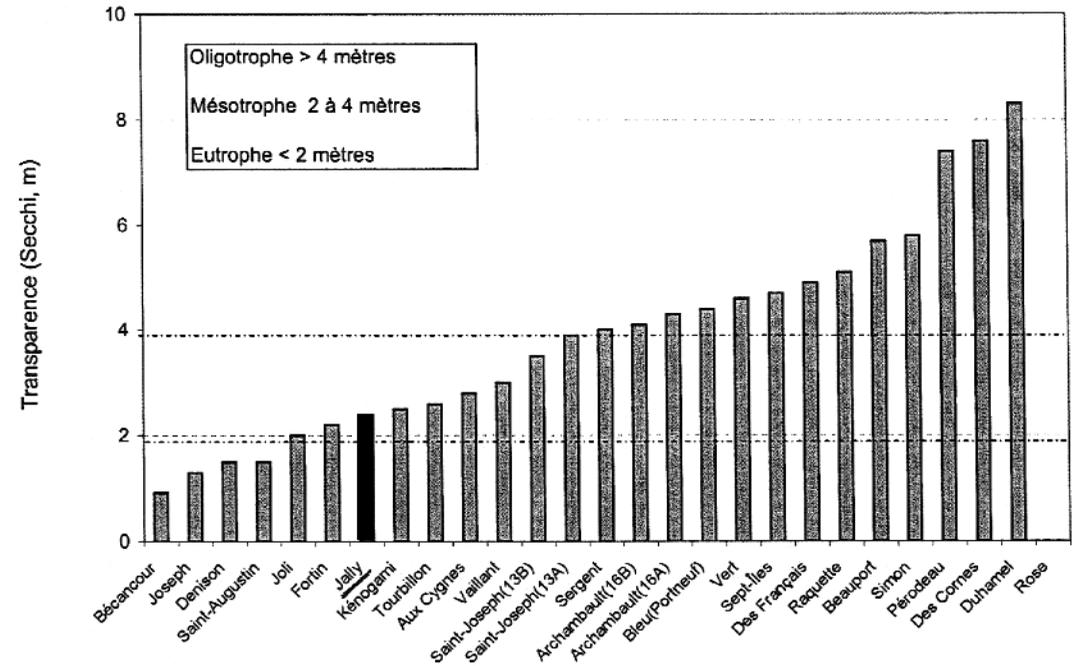
Phosphore : entre 10 et 20 microgrammes/litre

Transparence : entre 2 et 4 mètres

Chlorophylle a* : entre 2,5 et 8 mg/litre

«Par ailleurs, les résultats rapportés dans le présent document et l'évaluation du niveau trophique des lacs qui en découle, ne considèrent pour l'instant que les données de qualité de l'eau obtenues à la station située au centre de votre lac. Il se pourrait que les conditions observées au centre du lac soient très différentes de celles qui existent dans la zone littorale à proximité des rives. »

Notre lac se classe dans la catégorie « mésotrophe ».



Le tableau ci-dessus indique que, malgré la coloration jaune de l'eau du lac, le **niveau de transparence** se situe au milieu de la catégorie « mésotrophe » et indique une transparence à une profondeur d'environ 2.5 m. Cela est donc intéressant.

Les autres tableaux vous seront présentés lors de l'assemblée générale, on y retrouve notamment le **niveau de phosphore**; celui-ci se situe environ à 12 microgrammes par litre d'eau au centre du lac : le degré acceptable dans cette catégorie est de 20 microgrammes/litre d'eau.

Par ailleurs, Pour ce qui est des **valeurs moyennes de chlorophylle** enregistrées en 2003, on constate que le lac est à la limite supérieure de la catégorie du centre. S'il dépasse ce niveau, il entre dans la catégorie des lacs eutrophes quant à sa capacité de croissance de matière végétale aquatique. À surveiller car nous verrons nos cueillettes du mois d'août surchargées!

Jeanne

Billet de Jeanne

L'an passé, je devais quitter le conseil d'administration car il me semblait que j'avais mis beaucoup d'énergie à réaliser l'album souvenir de l'Association et je voulais faire le vide! J'ai accepté de faire cette année car il n'y avait personne et je ne pouvais pas laisser Rosemond y travailler seul. Par la suite, Françoise aussi n'a pas voulu nous laisser seuls et je la remercie. Je quitte en juin le poste de vice-présidente car j'ai d'autres obligations et projets.

Venez vivre l'expérience du conseil d'administration

Je dois vous dire que j'ai appris à vous connaître mieux et j'ai eu de belles conversations avec plusieurs d'entre vous, ce que j'aurais manqué probablement si je n'avais pas travaillé au Conseil. Ceci dit, vous êtes tous de bons candidats et ne refusez pas d'y faire un peu de travail agréable.

Je vous remercie de votre belle coopération, de votre contribution financière et morale au soutien de l'Association.

Jeanne